



n° 29/4

MAIRIE D'AMIENS	
COURRIER DU	
25 NOV 1971	
T.P.....	M.P.....
CH.....	VAL.DIV.....

OBJET :

Nombre de Conseillers en exercice 37

Date de la convocation (affichée à la porte de la Mairie et adressée aux Membres) 28 octobre 1971

Le compte rendu analytique de la séance du 4 novembre 1971 a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 1971

Rue au Lin, Grande rue de la Veillère
rue du Moulin Neuf, rue des Bains
Nouveaux, - Réaction des Alignements,



VILLE D'AMIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 novembre 1971

Présidé par Monsieur René LAMPS, Maire

Étaient présents :

MM. DESSEIN, MENIS, ANGEDIN, LEROY, SINOQUET, Mme JORON, MM. GORET, DUPONTREUE Léon, Mme BARRAL-BARON, MM. DEVIS, LABORIE, FOURNIER, THAON, JORON, LEMAIRE, HERMANT, Mme DELECOLLE, MM. BERGER, DURIEZ, Mmes CUSSON, GIRARD, MM. TELLIER, COSSERAT, LECOSSOIS, L'HOER, LECUL, HOCHART.

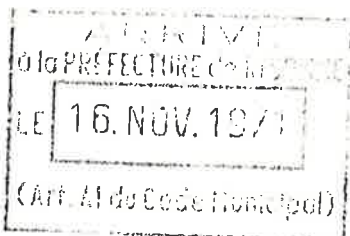
Étaient excusés :

Mme GOURBEAU qui donne pouvoir à M. Sinoquet; M. LASSELAIN qui donne pouvoir à M. ANGEDIN; M. DUPONTREUE M. qui donne pouvoir à Mme JORON; M. MESSERSCHMITT; M. TROUILLET qui donne pouvoir à M. DESSEIN; M. COLLET qui donne pouvoir à M. DUPONTREUE Léon; Mme JOVELIN qui donne pouvoir à M. MENIS;

étaient absents

Mme CARLE, M. CHAIDRON

La Séance étant ouverte,



Monsieur Leroy, adjoint, donne lecture du rapport suivant:

6012

Mes chers Collègues...

Mes Chers Collègues,

A la suite des opérations de remembrement opérées par l'Association Syndicale, il y a lieu de fixer les alignements de la rue au Lin, de la Grande Rue de la Veillère, de la rue du Moulin Neuf et de la rue des Bains Neveux.

Les enquêtes auxquelles il a été procédé, en application des dispositions réglementaires en vigueur, se sont déroulées du 5 au 12 Octobre 1971. Monsieur Marcel Pigeon, Directeur administratif honoraire de la Ville, Commissaire Enquêteur, a émis un avis favorable au projet.

J'ai donc l'honneur de vous proposer de bien vouloir, en accord avec les membres de la Commission plénière, fixer les nouveaux alignements de la rue au Lin, de la Grande rue de la Veillère, de la rue du Moulin Neuf et de la rue des Bains Neveux, conformément aux documents que je dépose sur le bureau.

ADOPTÉ

Pour copie conforme

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Pleroy